

HAUTS-DE-FRANCE
ROLLANCOURT (PAS-DE-CALAIS)
« 4, rue du Moulin »

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62 719
Arrêté N° 17/156
Code Patriarche : 158502



Responsable d'opération
Emmanuelle LEROY-LANGELIN

Rédaction
Emmanuelle LEROY-LANGELIN, Murielle MEURISSE-FORT

Février 2018

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	5
Fiche signalétique	7
Liste des intervenants	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Arrêté de prescription	11
Courrier d'attribution	17
Projet d'intervention	18
Arrêté de désignation	21
Documents cartographiques	23
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	25
1. État des connaissances	27
1.1 Le projet d'aménagement	27
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	27
1.3 Contextes historique et archéologique	27
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	31
2.1 Les contraintes environnementales	31
2.2 Méthodologie	31
3. Données géoarchéologiques hors structure	33
4. Description archéologique	33
5. Conclusion	35
6. Bibliographie	36
7. Table des figures	37
Section 3 : Les inventaires	39
1. Inventaire des unités d'enregistrement	40
2. Inventaire de la documentation	41

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	7
Identité du site.....	7
L'opération archéologique	7
Résultats	7
Liste des intervenants	8
Intervenants administratifs	8
Intervenants scientifiques.....	8
Intervenants techniques	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Documents cartographiques	23
Fig. 1 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, localisation régionale de la commune, <i>G. Guidi-Rontani - DA, CD 62</i>	23
Fig. 2 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), <i>G. Guidi-Rontani - DA, CD 62</i>	23
Fig. 3 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), <i>G. Guidi-Rontani - DA, CD 62</i>	24
Fig. 4 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, localisation du site sur le cadastre, <i>G. Guidi-Rontani - DA, CD 62</i>	24

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Hauts-de-France
Département : Pas-de-Calais
Lieu-dit ou adresse : 4, rue du Moulin
N° INSEE : 62 719
Cadastre année : **Section :** C **Parcelle(s) :** 80
Coord. Lambert 93 **X :** 637829 **Y :** 7034674 **altitude :** 34,7 m NGF
Propriétaire du terrain : Maison Familiale Rurale depuis le 27 juin 2016
Maître d'ouvrage des travaux : Maison Familiale Rurale
Protection juridique :

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 17/156//DIAG **daté du :** 31 juillet 2017
Arrêté de désignation n° : 17/156/DIAG/DESIGNATION **daté du :** 2 février 2018
Titulaire : Emmanuelle LEROY-LANGELIN
Organisme de rattachement : Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais
Raison de l'urgence : construction d'un internat et de salles de classe
Dates d'intervention sur le terrain : 05 février 2018
Surface du projet : 1780 m²
Surface fouillée/diagnostiquée : 123 m²

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) : 1,50 m
Épaisseur de la stratification : néant
Densité : faible
Extension supposée du site : /
Problématique de la recherche : /
Nature des vestiges par périodes : fossé et murets contemporains
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation :
Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants scientifiques

Service régional de l'Archéologie : Vincent GARÉNAUX, Ingénieur d'études

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice ; Jean Michel WILLOT, Chef de service d'Archéologie préventive ; Emmanuelle LEROY-LANGELIN, Archéologue départementale, responsable d'opération

Intervenants techniques

Direction de l'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Emmanuelle LEROY-LANGELIN : responsable d'opération

Gabriel GUIDI-RONTANI : topographie

Rapport :

Emmanuelle LEROY-LANGELIN : responsable d'opération

puis par ordre alphabétique

Murielle MEURISSE-FORT : géologie

Sophie FRANÇOIS : relecture

Martine CARPENTIER : relecture

Jean Michel WILLOT : relecture

Intervenants administratifs

Service régional de l'Archéologie : Vincent GARÉNAUX, Ingénieur d'études

Direction de l'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Directrice, Jean Michel WILLOT, Chef du service d'Archéologie préventive

Aménageur : Maison Familiale Rurale

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

(Une fiche par période ou phase d'occupation)

Fiche 1/1

CHRONOLOGIE

- ☐ Paléolithique
 - ☐ Inférieur
 - ☐ Moyen
 - ☐ Supérieur
 - ☐ Mésolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ Ancien
 - ☐ Moyen
 - ☐ Récent
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - ☐ La Tène (2nd Age du Fer)
- ☐ Antiquité romaine
 - ☐ République romaine
 - ☐ Empire romain
 - ☐ Haut Empire (jusqu'à 284)
 - ☐ Bas Empire (285-476)
- ☐ Époque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- ☐ Époque contemporaine
 - ☐ Ère industrielle

VESTIGES

- | | |
|--|--|
| ☐ Édifice public | ☐ Artisanat alimentaire |
| ☐ Édifice religieux | ☐ Argile atelier |
| ☐ Édifice militaire | ☐ Atelier métallurgique |
| ☐ Bâtiment commercial | ☐ Artisanal |
| ☐ Structure funéraire | ☐ Autre |
| ☐ Voirie | |
| ☐ Hydraulique | |
| ☐ Habitat rural | |
| ☐ Villa | |
| ☐ Bâtiment agricole | |
| ☐ Structure agraire | |
| ☐ Urbanisme | |
| ☐ Maison | |
| ☐ Structure urbaine | |
| ☐ Foyer | |
| ☐ Fosse | |
| ☐ Sépulture | |
| ☐ Grotte | |
| ☐ Abri | |
| ☐ Mégalithique | |

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☐ Industrie osseuse
- ☐ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☐ Faune
- ☐ Flore
- ☐ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☐ Outil
- ☐ Parure
- ☐ Habillement
- ☐ Trésor
- ☐ Monnaie
- ☐ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☐ Sculpture
- ☐ Inscription
- ☐ Autre

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macro restes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acquisition des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

La Maison Familiale Rurale de Rollancourt prévoit la construction d'un internat et de salles de classe sur la commune, rue du Moulin. Le diagnostic archéologique couvre une parcelle de 1780 m². Il a été réalisé le lundi 5 février 2018 par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, sous la responsabilité d'Emmanuelle Leroy-Langelin. Un total de quatre tranchées placent le taux d'ouverture à environ 11 %.

Cette opération a livré deux éléments de mur en moellons de calcaire et un fossé non datés.

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION

Rollancourt - Arrêté n°2017-156
Prescription de diagnostic archéologique



REÇU LE

PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

10 AOUT 2017

Le Préfet de Région
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Direction de l'Archéologie

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2016 accordant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 3 février 2017 et paru au recueil des actes administratifs numéro n°36 en date du 6 février 2017, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

Considérant que des travaux sont envisagés sur les terrains sis à :

Rollancourt (Pas-de-Calais)

4, rue du Moulin
Parcelle cadastrale C 80

travaux faisant l'objet d'une demande de permis de construire (PC 062 719 17 00003) déposée à la mairie de Rollancourt le 26/06/17 par :

Maison Familiale Rurale

1, rue du Moulin
62770 Rollancourt

demande reçue au service régional de l'archéologie le 28/07/17 et référencée sous le n° 170398 ;

Considérant que, en raison de leur nature, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, car ils sont situés dans un secteur avec une forte potentialité archéologique (emprise située entre l'emplacement du château médiéval et le cours de La Ternoise) ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1 : caractéristiques

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux considérés, sis à Rollancourt (Pas-de-Calais), 4, rue du Moulin - Parcelle cadastrale C 80.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Le diagnostic archéologique interviendra après la phase de démolition prévue des bâtiments sur l'emprise. Cette démolition ne devra cependant pas porter atteinte aux substructures avant l'intervention des archéologues. Elle se limitera donc dans un premier temps aux superstructures.

Cependant, si des caves devaient être présente actuellement sur l'emprise diagnostiquée, elle feront au préalable, l'objet d'une visite par l'opérateur d'archéologie préventive et ce avant tout démarrage de travaux.

Article 2 : désignation de l'opérateur d'archéologie préventive

Conformément aux articles R.523-24 à 29 du code du patrimoine, le diagnostic peut être réalisé par le service archéologique du département du Pas-de-Calais. Ce service doit notifier la date de réception du présent arrêté par courriel aux adresses suivantes : vincent.garenaux@culture.gouv.fr et frederique.lefevre@culture.gouv.fr. Il dispose de deux semaines, à compter de la réception du présent arrêté pour faire connaître s'il accepte de réaliser le diagnostic. Dans la négative ou à défaut de réponse dans ce délai, le diagnostic sera réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Le préfet de région notifiera l'attribution du diagnostic à l'opérateur et informera l'aménageur.

Article 3 : conditions de réalisation

~~Le diagnostic sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'opérateur chargé du diagnostic, sur la base des prescriptions détaillées aux articles suivants.~~

Les conditions de sa réalisation seront définies contractuellement, en application de l'article R.523-31 du code du patrimoine.

Article 4 : emprise

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic portera sur l'ensemble de la surface du terrain assiette du projet. En effet, l'ensemble du terrain peut faire l'objet de travaux affectant le sol et par conséquent susceptibles de porter atteinte aux vestiges archéologiques éventuellement présents (aire de travail des éoliennes, chemins d'accès à créer). L'emprise du diagnostic s'inscrit notamment dans la perspective d'éventuelles prescriptions postérieures au diagnostic de modification de projet, en application de l'article R.523-15 du code du patrimoine susvisé. En effet, la nature et la localisation des vestiges archéologiques repérés peuvent parfois conduire à modifier ou déplacer des aménagements ou constructions projetés. Il importe dans ce cas que les résultats du diagnostic puissent aider l'aménageur à trouver, sur son terrain, un emplacement compatible avec la préservation du patrimoine archéologique.

Article 5 : superficie

Les investigations porteront sur une superficie d'environ 1 780 m², conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 6 : objectifs

En application de l'article R.523-23 susvisé, le diagnostic a pour objectif de détecter et caractériser les vestiges archéologiques. Il doit être conçu comme une opération archéologique à part entière, dépassant le simple constat de présence ou absence de site.

Il doit notamment livrer les informations nécessaires pour statuer sur les suites à donner et permettre d'établir un cahier des charges scientifique dans le cas où le préfet de région déciderait de prescrire une fouille.

Le diagnostic doit permettre d'évaluer les vestiges archéologiques :

- leur profondeur d'enfouissement,
- leur contexte environnemental,
- leur nature,
- leur extension,
- leur état de conservation,
- leur puissance stratigraphique,
- leur chronologie.

Le projet de diagnostic présenté par l'opérateur d'archéologie préventive précisera :

- la durée de l'opération ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques mis en oeuvre ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toutes propositions de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs fixés.

Article 7 : principes méthodologiques

La détection des vestiges nécessitera la réalisation de tranchées continues à la pelle mécanique, sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives. La pelle mécanique, travaillant en rétroaction, sera munie d'un godet à lame lisse d'une largeur d'au moins 1,8 m. Les tranchées seront réparties de manière régulière sur la totalité de l'emprise à évaluer et la surface décapée représentera au moins 10% de sa superficie.

Si des vestiges sont détectés durant cette phase, des fenêtres complémentaires ou surfaces tests, seront ouvertes afin de caractériser ceux-ci. Elles auront une taille suffisante pour permettre une vision en plan et en coupe représentative et porteront la surface ouverte dans les secteurs sensibles à environ 12 à 15%.

Les structures mises au jour devront être correctement caractérisées et datées, au moyen de la fouille, au moins partielle, d'un nombre significatif d'entre elles. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques précis et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Le contexte et l'évolution sédimentaire de l'emprise étudiée devront être caractérisés par le recours à des sondages profonds à des emplacements choisis.

Article 8 : contrôle scientifique et technique de l'Etat

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier de l'état d'avancement de l'opération.

Dans les jours précédant la réalisation du diagnostic, il prendra contact (par téléphone ou courriel) avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour lui indiquer la date exacte de son intervention.

Rollancourt - Arrêté n°2017-156
Prescription de diagnostic archéologique

Toute découverte de vestiges sera signalée immédiatement par un appel téléphonique au conservateur régional de l'archéologie ou à l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier.

Article 9 : mesures de conservation préventive

Les mesures appropriées seront prises pour assurer la bonne conservation des structures mises au jour, face aux intempéries ou au vandalisme.

Afin d'assurer la bonne conservation des vestiges, les sondages seront remblayés à l'issue de l'intervention. Ce remblaiement pourra se limiter aux secteurs ayant livré des vestiges archéologiques significatifs.

Le remblaiement n'interviendra qu'après accord du conservateur régional de l'archéologie.

Article 10 : rapport

A l'issue du diagnostic, le rapport établi par le responsable scientifique de l'opération sera transmis par l'opérateur d'archéologie préventive, au préfet de région en huit exemplaires, dont un non broché. Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, à savoir :

- les données administratives,
- les informations techniques sur l'opération (composition de l'équipe et nombre de jours),
- un rappel du contexte historique et archéologique (éventuellement recherche archivistique),
- une présentation complète des observations archéologiques, abondamment illustrée par des relevés et plans (à une échelle lisible), ainsi que par des photographies,
- une synthèse des résultats scientifiques, avec une mise en perspective locale et régionale,
- les études du mobilier et des restes naturels par des spécialistes,
- un inventaire du mobilier précisant le ou les propriétaires du terrain lors de l'intervention archéologique.

L'épaisseur du décapage et la cote d'apparition des vestiges devront être très précisément indiquées.

Une version numérique, identique à la version papier, sera également établie et devra respecter les standards et les normes définis dans le cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

L'ensemble des textes et illustrations sera fourni sur cédérom compatible Mac/PC, au format PDF (Adobe Acrobat), numérisé en haute qualité (qualité « presse »). Sur le cédérom, on trouvera également les données informatisées d'enregistrement (structures, inventaires mobiliers, topographie...) au format :

- tabulé pour les listes et inventaires,
- RTF pour les textes,
- JPEG ou TIFF pour les images et photos numérisées, en format natif du logiciel utilisé,
- pour les fichiers de dessin vectoriel : au format natif du logiciel utilisé et au format PDF vectoriel.

Article 11 : notice scientifique

La notice scientifique, accompagnée de plans et photographies, destinée à une diffusion rapide dans *Archéologie de la France Info* et dans le *Bilan scientifique régional* sera transmise sous forme numérique.

Article 12 : le responsable scientifique de l'opération

En application de l'article R.523-23 du code du patrimoine susvisé, le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : médiéviste.

Rollancourt - Arrêté n°2017-156
Prescription de diagnostic archéologique

Préalablement à l'intervention de terrain, le responsable scientifique de l'opération consultera le dossier d'aménagement, les informations de la carte archéologique, afin de bien appréhender le contexte archéologique.

A cette occasion, il prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi du dossier, pour définir les modalités de l'intervention.

Il complètera les documents administratifs nécessaires à l'établissement de son arrêté de désignation comme responsable scientifique d'opération.

Article 13 : mobilier archéologique

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire, le classement, le conditionnement de ce mobilier seront réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine, suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques et conformément au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques ».

L'inventaire de ce mobilier sera établi par parcelle, avec l'indication du nom du ou des propriétaires au moment de la découverte du mobilier. Il sera transmis avec le rapport de diagnostic, sous forme informatique, et communiqué par le préfet de région au(x) propriétaire(s) du (ou des) terrain(s) qui pourra(ont) faire valoir leurs droits dans un délai d'un an à compter de la réception de l'inventaire, conformément à l'article 523-67 du code du patrimoine.

Article 14 : exécution de l'arrêté

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Maison Familiale Rurale (1, rue du Moulin, 62770 Rollancourt), à la Communauté de Communes des 7 Vallées – Service urbanisme, à l'attention de Mme Ferla (rue du Fond de Lianne, 62990 Beaurainville), au service archéologique du département du Pas-de-Calais et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

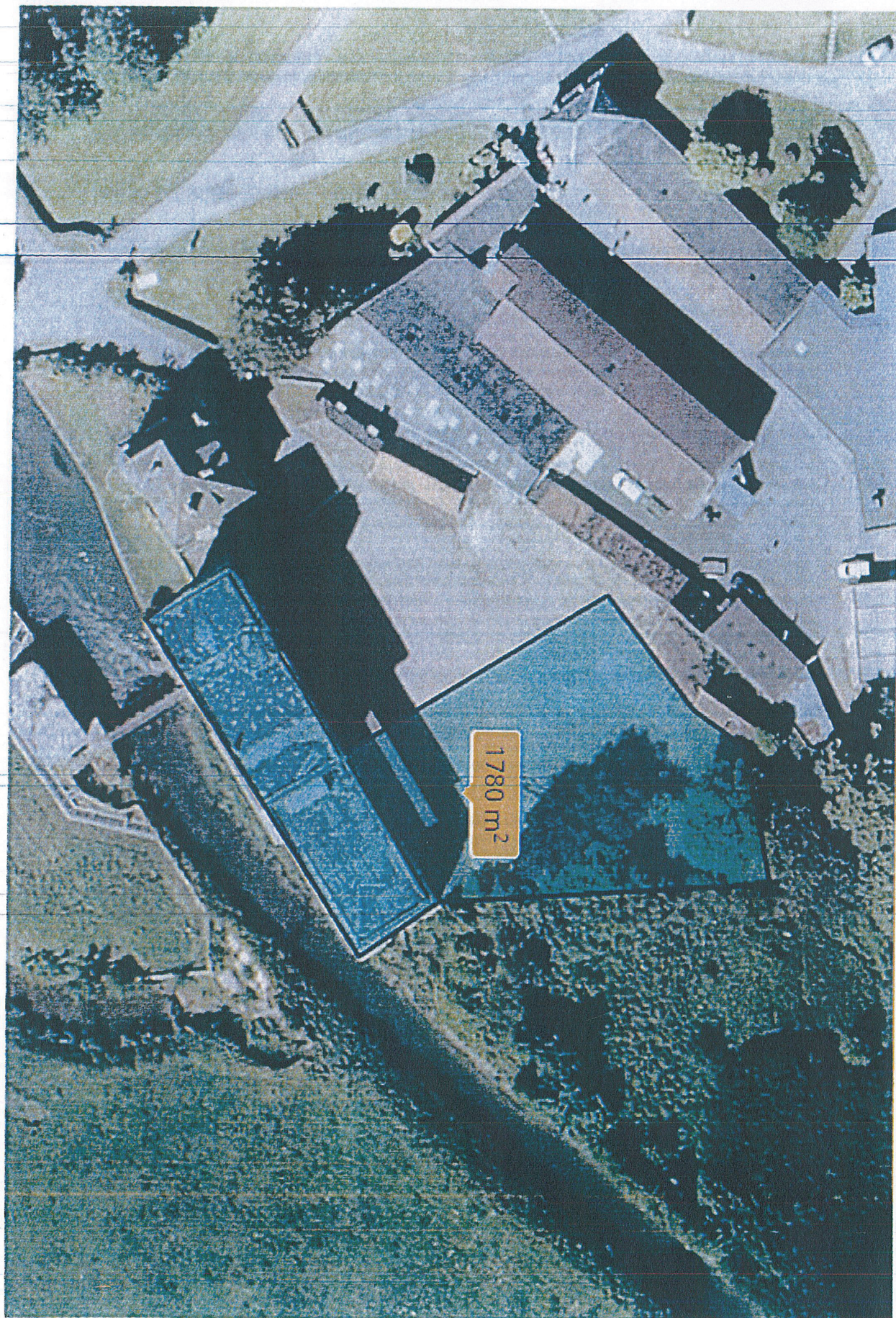
En application de l'article R.523-17 du code du patrimoine susvisé, l'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation d'aménagement liée aux travaux envisagés ci-dessus considérés et délivrée par l'autorité compétente devra mentionner que l'exécution des prescriptions archéologiques est un préalable à la réalisation des travaux.

Le service instructeur transmettra une copie de cette autorisation au Service régional de l'archéologie.

Fait à Lille le 31 juillet 2017

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France,
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



COURRIER D'ATTRIBUTION



REÇU LE

- 4 SEP. 2017

PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction de l'Archéologie

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site de Lille
Service régional de l'Archéologie

Lille, le 30/8/2017.

Nos réf. : SRA dossier 17156

Affaire suivie par : Vincent Garenaux

Tél : 03 28 36 78 54
Courriel : vincent.garenaux@culture.gouv.fr

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Objet : ROLLANCOURT (Pas-de-Calais) 4 rue du Moulin
Parcelle cadastrale C 80 - permis de construire PC 062 719 17 00003

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

Monsieur, Madame,

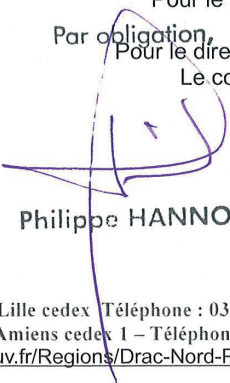
En application de l'article R 523-29 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral n° 17156 sur le terrain cité en objet sera réalisé par :

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Il vous appartient de prendre directement contact avec l'opérateur désigné pour définir les modalités techniques et le calendrier du diagnostic, au moyen d'une convention. Cette convention vous sera transmise par l'opérateur dans un délai de deux mois maximum après l'approbation du projet d'intervention par le préfet (délai de un mois maximum).

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional de l'archéologie,


Philippe HANNOIS

Jean-Luc Collart

PROJET D'INTERVENTION

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Direction de l'Archéologie
Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras cedex 9

Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18
archeologie@pasdecalais.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	17/156/DIAG
	Date de prescription	31/07/2017
	Date de notification	07/08/2017
	Date d'attribution	30/08/2017
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	Rollancourt
	Localisation	4, rue du Moulin
	Références cadastrales	C80
	Surface à traiter	1780 m²
	Nature du projet	Construction d'un internat et des salles de classe
Aménageur	Nom ou raison sociale	Maison Familiale Rurale
	Adresse	1 rue du Moulin 62770 ROLLANCOURT
	Représentant légal	
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	03.28.36.78.50
	Prescripteur	Vincent Garénaux

2. PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

L'arrêté de prescription n° 17/156/DIAG du 31/07/2017 stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents.

Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Le diagnostic se situe en zone rurale, à proximité d'étangs et de rivières (Pinchon, La Ternoise). D'après le site www.prim.net, la parcelle se trouve en zone de sensibilité très forte (zone de nappe sub-affleurante) vis-à-vis du risque inondation – remontée de nappe.

L'opération archéologique doit avoir lieu après la démolition d'un bâtiment qui se trouve sur l'emprise.

4. VESTIGES ATTENDUS

Les travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique du fait même de l'importance de la surface considérée. Les gisements signalés autour de la commune sont rares et essentiellement attribués à l'Antiquité.

Quelques mentions de la carte archéologique de Gaule (Delmaire 1994) font état de vestiges antiques, et notamment d'un probable *fanum*.

En 2001, des prospections aériennes mentionnent entre Auchy-les-Hesdin et Rollancourt, 4 grandes substructions formant un rectangle et une probable fondation en craie formant un demi-cercle avec ouverture, interprété comme un potentiel théâtre (Charrier et Golynski 2001).

Delmaire 1994 : DELMAIRE (R.) – *Carte archéologique de la Gaule. Le Pas-de-Calais*. Académie des Inscriptions et Belles Lettres, tome 1, 1994. p. 215

Charrier et Golynski 2001 : CHARRIER (M.) et GOLYNSKI (J.-M.) – BSR 2001, p. 156.

5. MÉTHODES ET TECHNIQUES ENVISAGÉES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique.

Détection

L'opération d'archéologie préventive consistera à réaliser des tranchées linéaires, réparties sur la totalité de l'emprise et représentant au moins 10 % de la superficie. En cas de détection de vestiges, des fenêtres de décapages complémentaires pourront être ouvertes afin d'évaluer plus finement la concentration, l'extension et l'état de conservation des vestiges. Le taux d'ouverture dans les secteurs sensibles pourra atteindre 12 % à 15 % de la superficie. En fonction du contexte et de la nature de l'aménagement, des sondages profonds en puits pourront être entrepris.

Caractérisation

La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique, d'un nombre significatif de structures sera réalisée afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques. Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (fiches descriptives, plans, relevés, photographies...).

Rapport

A l'issue de l'opération, le rapport sera transmis par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais au Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France en huit exemplaires dont un non broché, accompagnés d'une version numérique. Le document répondra aux normes de contenu et de présentation du rapport final d'opération définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Mesures de conservation préventive sur le terrain

Conseil départemental du Pas-de-Calais – PRC – Direction de l'Archéologie

A l'issue de l'opération de terrain, les sondages ayant livré des vestiges archéologiques significatifs seront remblayés après accord du conservateur régional de l'archéologie afin d'assurer leur bonne conservation.

Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein de la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service régional de l'Archéologie des Hauts-de-France.

6. RELATION AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE

La Direction de l'Archéologie informera régulièrement le conservateur régional de l'archéologie et l'agent prescripteur de l'avancée de l'opération et des découvertes réalisées.

7. MOYENS À ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation		Total 2 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	1
	Topographe	1
	Moyens de terrassement	Pelle mécanique godet 2 m
Phase de post-fouille		Total 4 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	
	Spécialiste	1
	Topographe	1

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



REÇU LE

02 FEV. 2018

Direction de l'Archéologie

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
Pôle Patrimoines et Architecture
Service régional de l'archéologie
Site de Lille

Lille, le 02/02/2018

Le conservateur régional de
l'archéologie

à

Affaire suivie par : vincent GARENAUX
Ingénieur d'études

Tél. : 03 28 36 78 54

Courriel : vincent.garenaux@culture.gouv.fr

Direction de l'archéologie
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 09

Objet : Notification d'arrêté

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'autorisation de diagnostic et la désignation du responsable scientifique dans le cadre du dossier ci-dessous :

2017156.0 - ROLLANCOURT -
4 rue du Moulin
Parcelle cadastrale C 80

LEROY-LANGELIN Emmanuelle

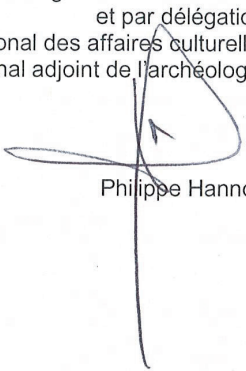
Je vous saurais gré d'intégrer, au début du rapport de diagnostic, les éléments suivants :

- coordonnées postales ET électroniques du (des) propriétaire(s) du (des) terrain(s)
- date son (leur) accession à la propriété du (des) terrain(s)

Je vous remercie d'avance pour cette participation à une meilleure communication au(x) propriétaire(s) des résultats du diagnostic.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,


Philippe Hannois



REÇU LE

- 6 FEV. 2018

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

**Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Direction de l'Archéologie

Vu le code du patrimoine ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouille archéologiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 3 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-19 bis du 23 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, en date du 26 janvier 2018 et paru au recueil des actes administratifs n° R32-2018-21 bis du 26 janvier 2018, accordant délégation de signature à Monsieur Philippe HANNOIS, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2017156.0 du 31 juillet 2017, prescrivant un diagnostic archéologique à :

ROLLANCOURT (Pas-de-Calais)
4 rue du Moulin
Parcelle cadastrale C 80

Code Patriarche : 158 502

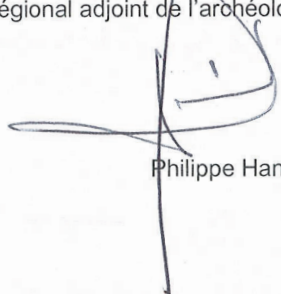
ARRÊTE

Article 2 : La responsabilité scientifique de l'opération est confiée à Madame LEROY-LANGELIN (Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais).

Article 3 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Service départemental d'archéologie du Pas-de-Calais, Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras.

Lille, le 2 février 2018.

Pour le Préfet de la Région Hauts-de-France
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,


Philippe Hannois

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

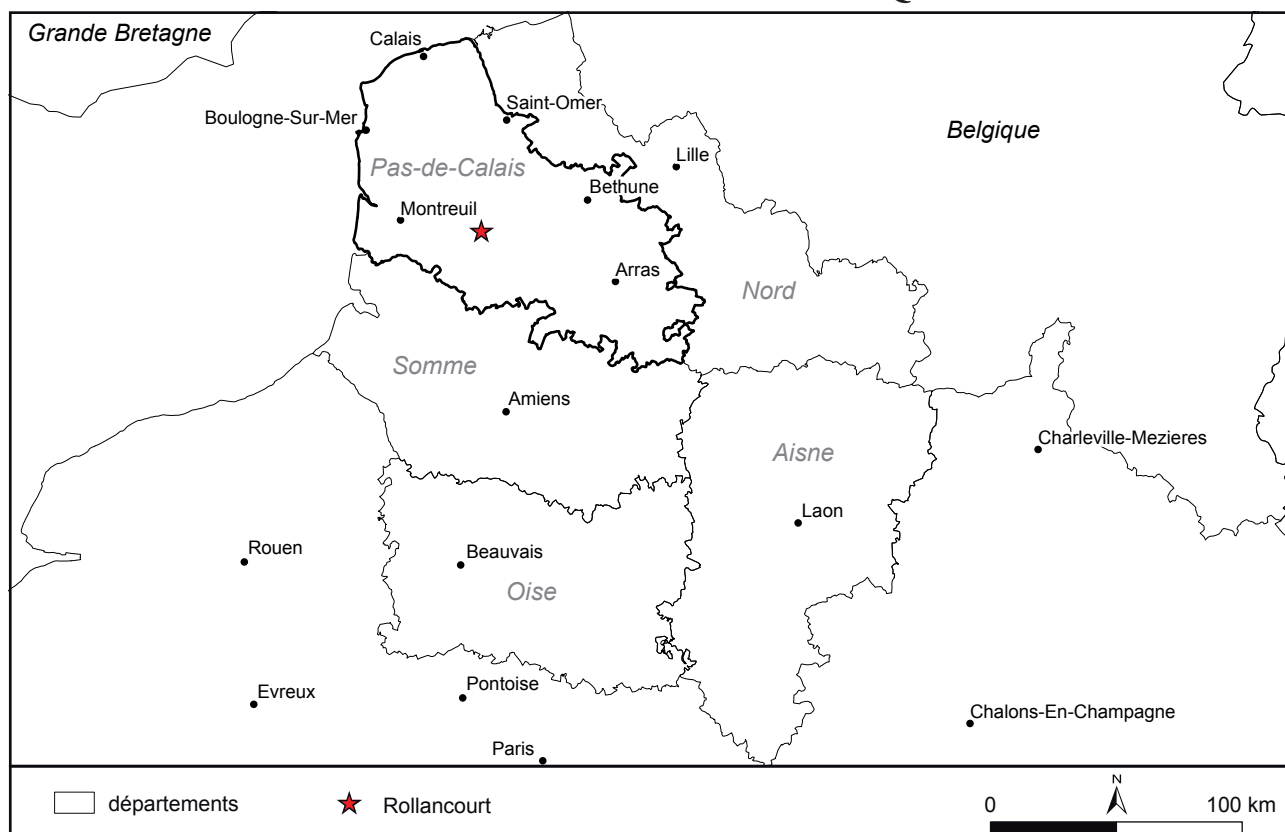


Fig. 1 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, localisation régionale de la commune, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

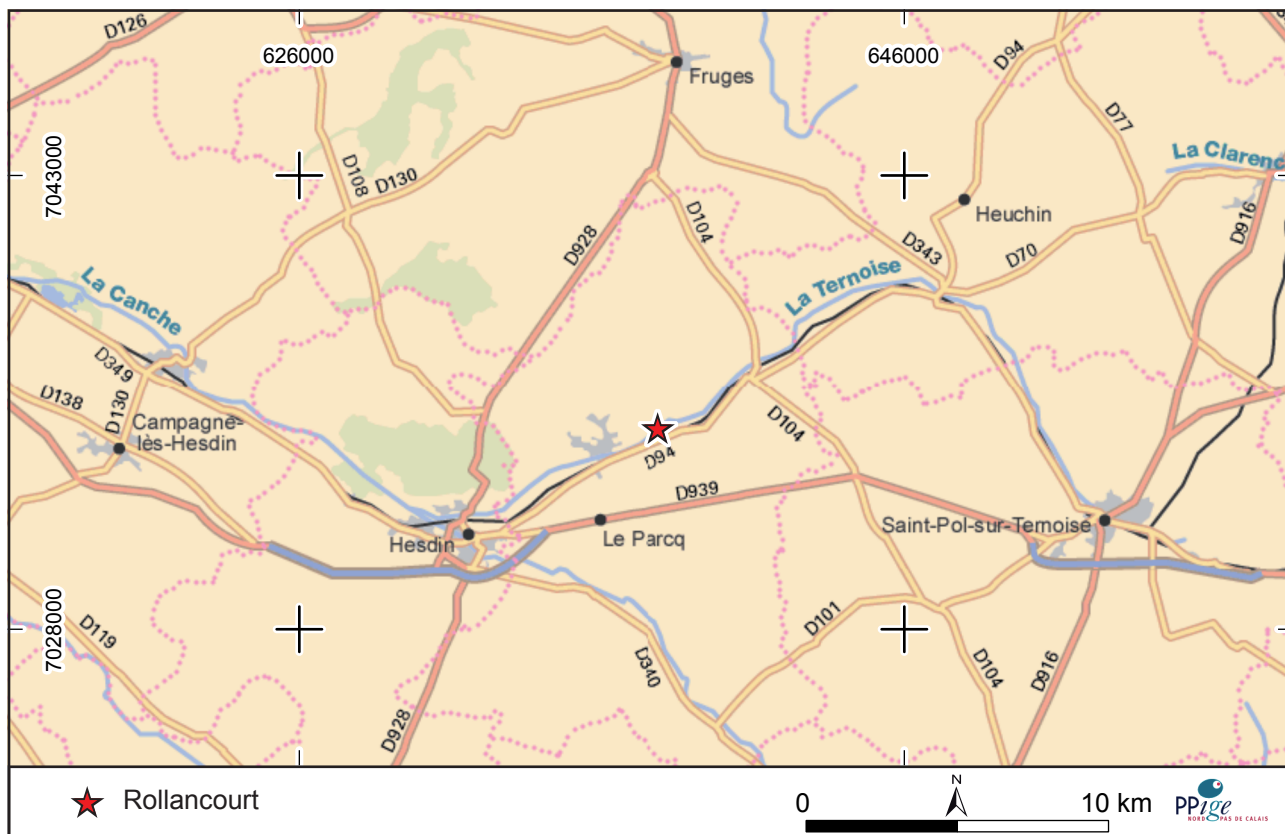


Fig. 2 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

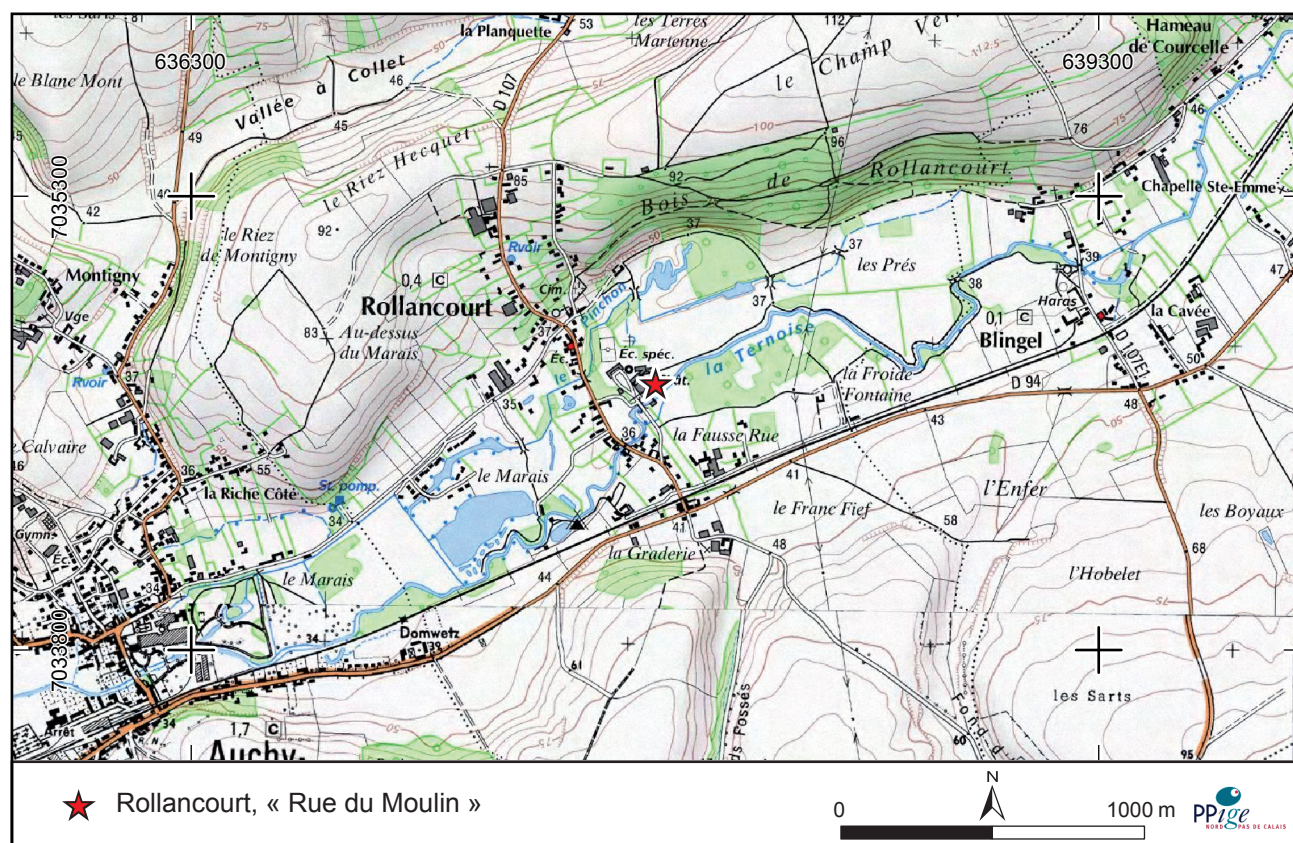


Fig. 3 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

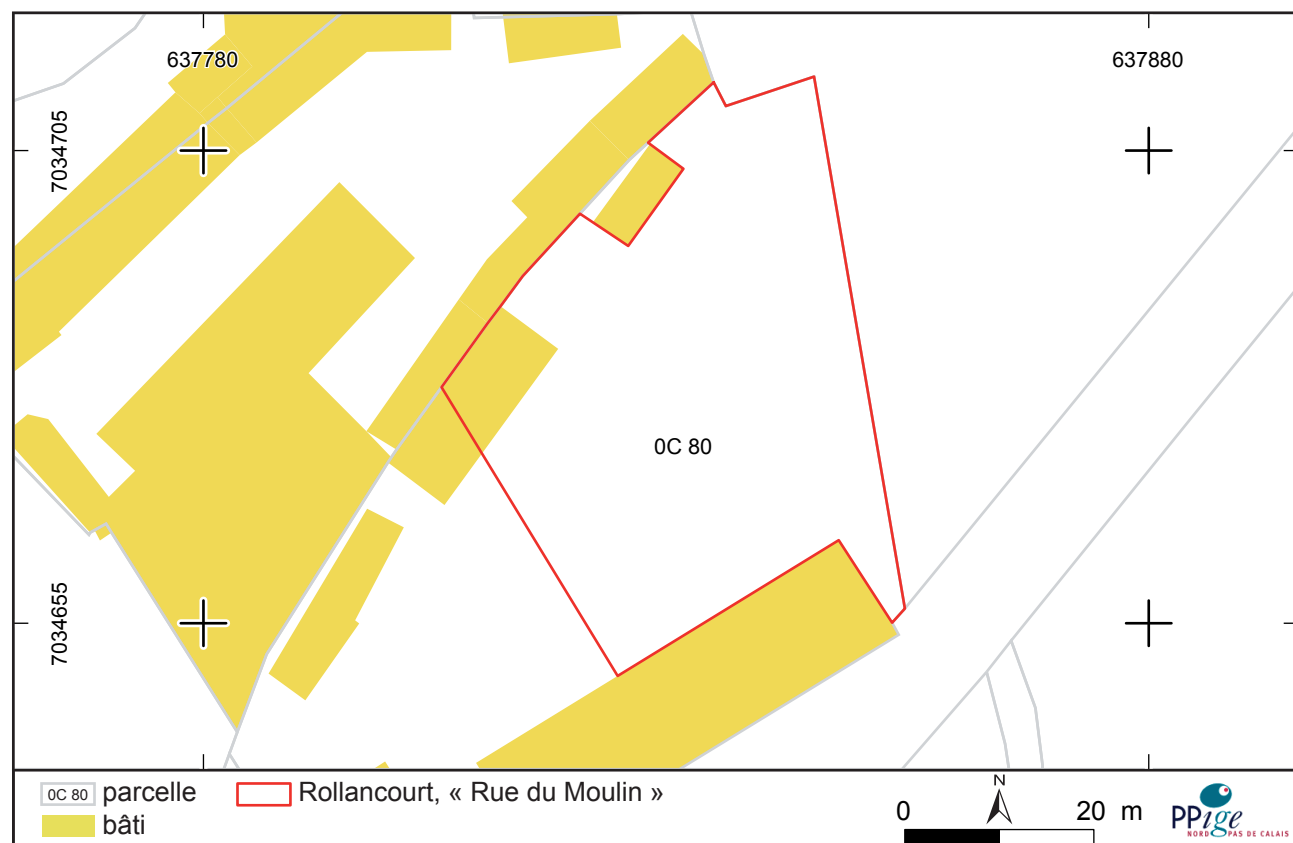
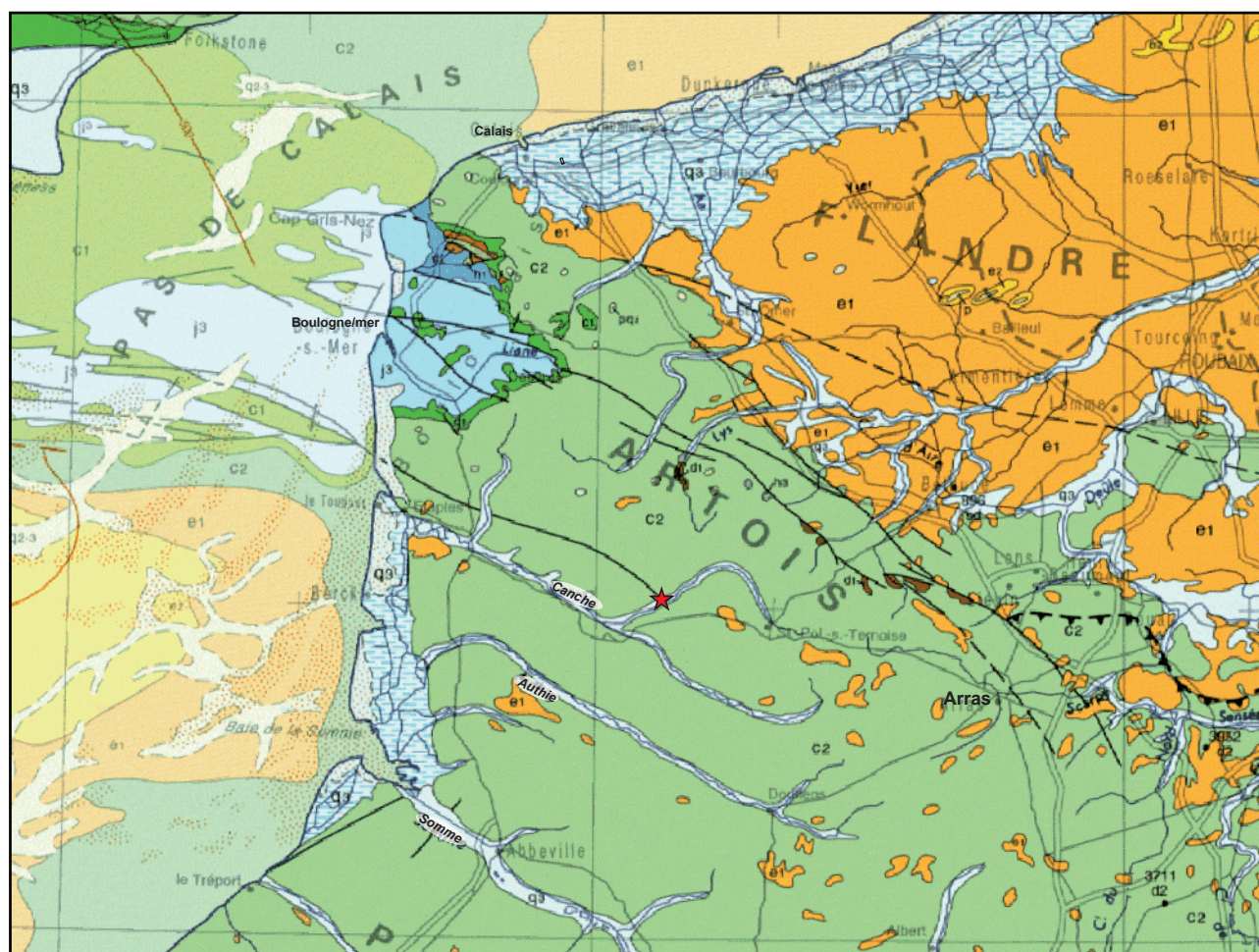


Fig. 4 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, localisation du site sur le cadastre, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	27
1.1 Le projet d'aménagement	27
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	27
1.3 Contextes historique et archéologique.....	27
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	31
2.1 Les contraintes environnementales.....	31
2.2 Méthodologie	31
2.2.1 Le décapage et la fouille.....	31
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier	33
3. Données géoarchéologiques hors structure	33
4. Description archéologique	33
5. Conclusion.....	35
6. Bibliographie	36
7. Table des figures.....	37



★ Opération de diagnostic



QUATERNAIRE (Pléistocène - Holocène)

q3 Holocène

CENOZOIQUE

e2 Eocène moyen et supérieur

e1 Eocène inférieur / Paléocène

MESOZOIQUE

c2 Crétacé supérieur

c1 Crétacé inférieur

j3 Jurassique supérieur

j2 Jurassique moyen

PALEOZOIQUE

h1 Viséen inférieur / Tournaisien

d2 Dévonien moyen et supérieur

d1 Dévonien inférieur

FIGURES COMPLEMENTAIRES

 Dépôts fluvio-marins (du domaine émergé)

 Dunes et cordons littoraux

Fig. 5 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, extrait de la carte géologique au millionième (Chantraine et al. 1996 ; BRGM-Infoterre 2018)

Rollancourt, 4 rue du Moulin

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

La Maison Familiale Rurale de Rollancourt prévoit la construction d'un internat et de salles de classe sur la commune, rue du Moulin. Le diagnostic archéologique couvre une parcelle de 1780 m².

1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)

Le diagnostic se situe sur la commune de Rollancourt, dans le bassin-versant de la Canche. Il est situé dans l'actuelle plaine alluviale de la Ternoise (affluent de la Canche). Des arrivées d'eau ont été constatées vers 2,10 m de profondeur pendant l'étude géotechnique (Fondasol Géotechnique 2017) et la zone est considérée comme fortement soumise au risque d'inondation.

Le substrat mésozoïque autour de l'emprise est rattaché à la *Craie du Turonien supérieur – Coniacien inférieur* (C3c, craie grise) et à la *Craie du Coniacien supérieur – Santonien* (C4, craie blanche sénonienne).

Les formations superficielles cartographiées correspondent aux *Alluvions récentes* (Fz, Holocène) (Fig. 5, page 27 et Fig. 6, page 27) (Destombes, Delattre 1968 ; Chantraine et al. 1996 ; Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018). D'après le sondage géotechnique effectué avant aménagement, des remblais d'environ 2,10 m d'épaisseur recouvrent des alluvions récentes limono-organiques, préservées entre 2,10 et 4,80 m de profondeur. Des alluvions graveleuses recouvrent ensuite le toit de la craie qui apparaît vers 6 m de profondeur (Fondasol Géotechnique 2017).

1.3 Contextes historique et archéologique

Les gisements signalés autour de la commune sont rares et essentiellement attribués à l'Antiquité.

Quelques mentions de la carte archéologique de Gaule (Delmaire 1994) font état de vestiges antiques, et notamment d'un probable *fanum*. Ils sont situés en dehors de la figure présentée.

En 2001, des prospections aériennes mentionnent entre Auchy-les-Hesdin et Rollancourt, 4 grandes substructions formant un rectangle et une probable fondation en craie formant un demi-cercle avec ouverture, interprété comme un potentiel théâtre (Charrier et Golynski 2001).

Un château médiéval est détruit au XVI^e s. Un autre château est reconstruit au XVIII^e s., il est toujours visible aujourd'hui. (n^{os} 2 et 3, Fig. 7, page 29)

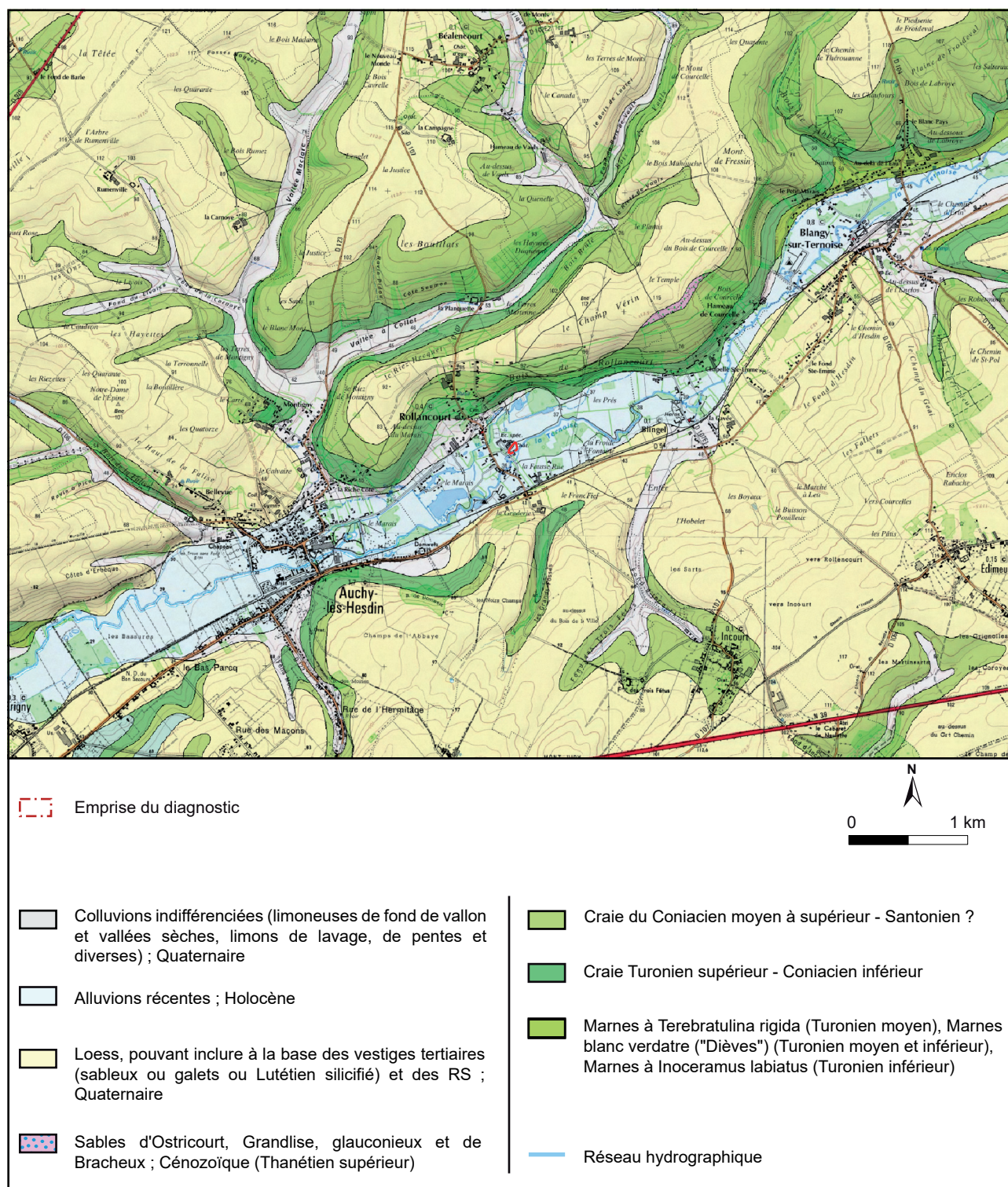
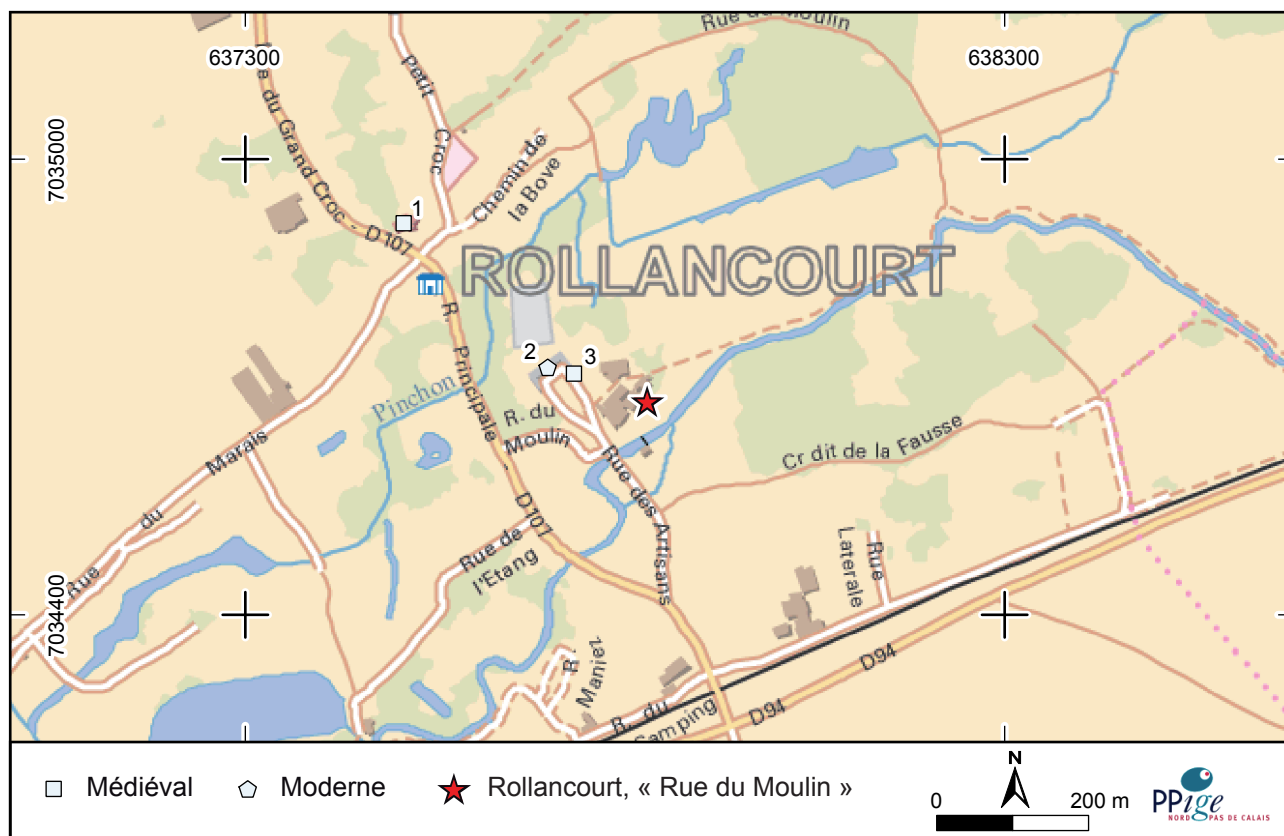


Fig. 6 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018)



N°	commune	Lieu-dit	vestiges	Chronologie
1	Rollancourt	Centre village	église	Moyen-Âge - Période récente
2	Rollancourt	Centre village	château	Période Récente - Époque Moderne
3	Rollancourt	Centre village	château	Moyen-Âge - Époque moderne

Fig. 7 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, carte des découvertes archéologiques dans le secteur de «Rollancourt», G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

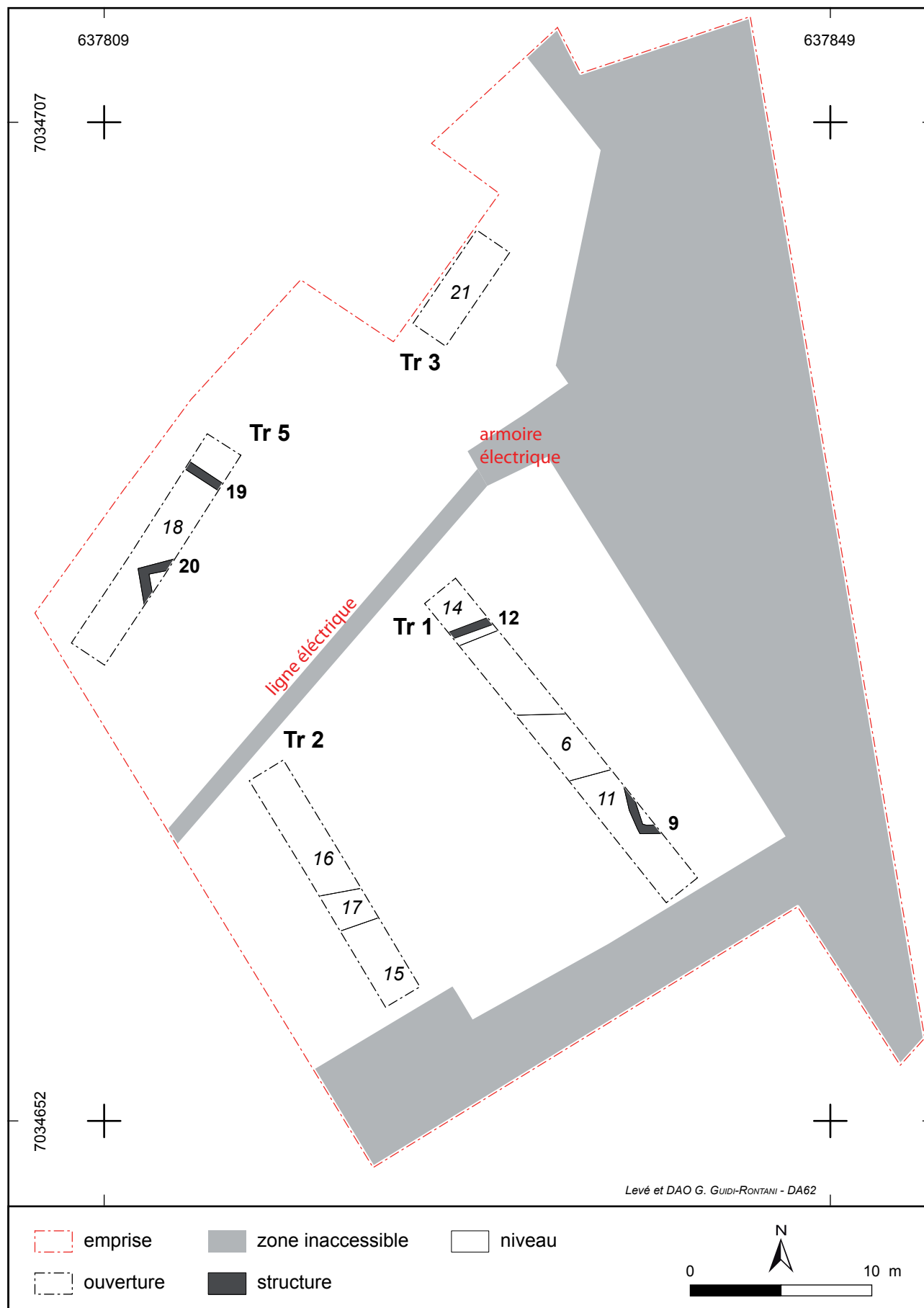


Fig. 8 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, plan général des vestiges, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1 Les contraintes environnementales

Plusieurs contraintes sont à signaler sur l'opération. D'une part, une ligne électrique enterrée ainsi qu'une armoire électrique coupaient le terrain et empêchaient la réalisation de tranchées linéaires sur la longueur totale de la parcelle (Fig. 9, page 31). D'autre part, une partie fermée et arborée n'a pas été rendue accessible et un des bâtiments de la minoterie n'avait pas encore été détruit. En accord avec le SRA, le propriétaire s'est donc engagé à maintenir en place la dalle présente sous ce bâtiment. Finalement, l'emprise totale accessible est donc réduite à 1 113 m².



Fig. 9 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, vue générale du terrain, de l'armoire électrique sur la gauche et du bâtiment à détruire sur la droite. Cliché : E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

L'opération de diagnostic s'est déroulée le lundi 5 février 2018. L'équipe était composée de deux personnes. Une pelle hydraulique, équipée d'un godet lisse, large de 2,20 m, a permis d'effectuer quatre

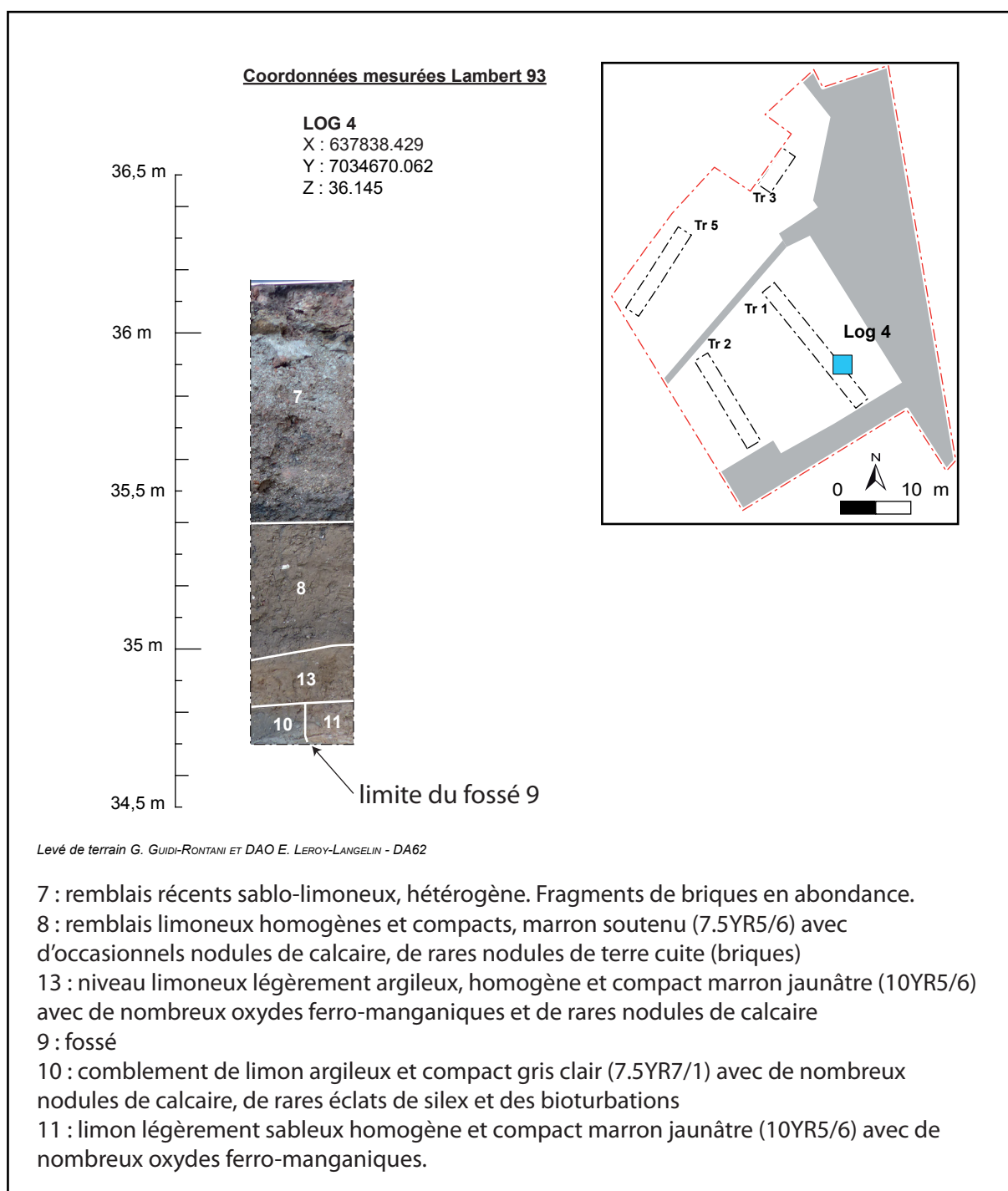


Fig. 10 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, log 4, E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.

tranchées (Fig. 8, page 30). L'ouverture totale s'élève à 123 m² sur une surface accessible de 1113 m², ce qui correspond à environ 11 % de taux d'ouverture.

Aucun vestige particulier n'a été observé en dehors d'un probable fossé et d'un mur, tous deux sans doute récents. La phase de terrain a nécessité 1 jour/homme.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Le mobilier archéologique a été inventorié et reconditionné. Ils sont conservés à la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche. Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier
- La documentation : papier et numérique,
- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,
- La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.

3. Données géoarchéologiques hors structure

Un log a été relevé dans la tranchée 1, il a permis d'enregistrer les niveaux supérieurs (Fig. 10, page 32).

Différentes couches de remblais ont été observées dans chaque tranchée, composées de toutes sortes de gravats (cailloux, graviers, blocs de calcaire et enfin fragments de briques rouges). Sous les remblais, des niveaux limoneux ont parfois été observés, ils correspondent à des niveaux d'alluvions déjà mentionnés dans le rapport géotechnique (Fondasol Géotechnique 2017).

4. Description archéologique

Un petit tronçon de fossé a été aperçu en tranchée 1 mais ne peut être daté (Fig. 8, page 30).

Dans la même tranchée, un élément de mur ou muret a également été repéré, il a fait l'objet d'un relevé



Fig. 11 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, vue vers le nord-est du muret 12. Cliché : E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.



Fig. 12 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, vue de la tranchée 5. Cliché : E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.

5. Conclusion

Cette opération de diagnostic a livré un fossé et deux éléments de murs non datés. D'après l'aspect des remblais (notamment les nombreux fragments de briques), les niveaux observés semblent d'époque contemporaine, sans doute en lien avec la minoterie présente sur le site. Cette dernière, construite au XX^e s. a aujourd'hui cessé son activité. Aucune autre occupation humaine d'époque antérieure n'a été identifiée sur le site.

6. Bibliographie

BRGM-Infoterre 2018

BRGM-INFOTERRE, « Site Infoterre : portail géomatique d'accès aux données géoscientifiques du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) », *Infoterre* [en ligne], URL : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do> [lien valide au 29 janvier 2018].

Chantraine et al. 1996

CHANTRAINE J., AUTRAN A., CAVELIER C., ALABOUVETTE B., BARFÉTY J.-C., CECCA F., CLOZIER L., DEBRAND-PASSARD S., DUBREUILH J., FEYBESSE J.-L., GUENNOC P., LEDRU P., ROSSI P., TERNET Y., *Carte géologique de la France au millionième* [carte], éch. 1:1 000 000, Orléans : BRGM.

Charrier, Golynski 2001

CHARRIER M., GOLYNSKI J.-M., *BSR 2001*.

Delmaire 1994

DELMAIRE R., *Carte archéologique de la Gaule. Le Pas-de-Calais*, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, tome 1.

Destombes, Delattre 1968

DESTOMBES J., DELATTRE C., *Carte géologique de la France : Fruges* [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

Fondasol Géotechnique 2017

FONDASOL GÉOTECHNIQUE, *Rollancourt (62), Construction d'un internat MFR de Rollancourt - rue du Moulin*, NSO 17.167-pièce n° 001, 1ère édition, Etude géotechnique d'avant-projet (G2 AVP)), Burbure : Fondasol.

Lacquement et al. 2004

LACQUEMENT F., BARCHI P., QUESNEL F., KLUIJVER C., PODEVIN G., *Carte géologique harmonisée de la région Nord Pas-de-Calais* [carte], éch. 1:50 000, Orléans : BRGM.

7. Table des figures

<i>Fig. 1 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, localisation régionale de la commune, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	23
<i>Fig. 2 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	23
<i>Fig. 3 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	24
<i>Fig. 4 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, localisation du site sur le cadastre, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	24
<i>Fig. 5 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, extrait de la carte géologique au millionième (Chantraine et al. 1996 ; BRGM-Infoterre 2018)</i>	26
<i>Fig. 6 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2018)</i>	28
<i>Fig. 7 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, carte des découvertes archéologiques dans le secteur de «Rollancourt», G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	29
<i>Fig. 8 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, plan général des vestiges, G. Guidi-Rontani - DA, CD 62.</i>	30
<i>Fig. 9 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, vue générale du terrain, de l'armoire électrique sur la gauche et du bâtiment à détruire sur la droite. Cliché : E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.</i>	31
<i>Fig. 10 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, log 4, E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.</i>	32
<i>Fig. 11 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, vue vers le nord-est du muret 12. Cliché : E. Leroy-Langelin - DA, CD 62. .</i>	34
<i>Fig. 12 : Rollancourt, 4 rue du Moulin, vue de la tranchée 5. Cliché : E. Leroy-Langelin - DA, CD 62.</i>	34

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement	40
2. Inventaire de la documentation	41

1. Inventaire des unités d'enregistrement

Numéro	Type	Description	UE liées
1	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
2	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 15, 16, 17
3	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 21
4	sondage	sondage géologie (log)	
5	tranchée	tranchée de diagnostic	contient: 18, 19, 20
6	niveau	comblement	est égal à: 14, 15, 16, 18 - appartient à: 1 - sur: 11
7	niveau	remblai	est égal à: 21 - appartient à: 1 - sur: 8
8	niveau	remblai	sous: 7 - appartient à: 1 - sur: 12, 13
9	structure	fossé	contient + est sous: 10 - sous: 13 - appartient à: 1 - sur: 11
10	niveau	comblement	sous: 13 - appartient à: 1 - appartient à + est sur: 9
11	niveau	naturel	est égal à: 17 - sous: 6, 9 - appartient à: 1
12	structure	mur fondation	sous: 8 - appartient à: 1 - sur: 14
13	niveau	naturel	sous: 8 - appartient à: 1 - sur: 9, 10
14	niveau	comblement	est égal à: 6 - sous: 12 - appartient à: 1
15	niveau	comblement	est égal à: 6 - appartient à: 2 - sur: 17
16	niveau	comblement	est égal à: 6 - appartient à: 2 - sur: 17
17	niveau	naturel	est égal à: 11 - sous: 15, 16 - appartient à: 2
18	niveau	comblement	est égal à: 6 - sous: 19, 20 - appartient à: 5
19	structure	mur fondation	appartient à: 5 - sur: 18
20	structure	mur fondation	appartient à: 5 - sur: 18
21	niveau	remblai	est égal à: 7 - appartient à: 3

2. Inventaire de la documentation

Identifiant	Légende	Nature support	Format	Nombre d'éléments
158502_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	1
158502_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, acceptation du projet,	papier	A4	1
158502_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158502_211_0_4	Administratif, Arrêtés et PSTI, projet scientifique et technique d'intervention,	papier	A4	1
158502_211_0_5	Administratif, Arrêtés et PSTI, acceptation du projet,	papier	A4	1
158502_211_0_6	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation,	papier	A4	2
158502_215_0_1	Administratif, DICT,	numérique	zip	
158502_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur,	papier		
158502_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, ppsps - pv	papier	A4	2
158502_233_0_1	Inventaire, Documents,	numérique	xls	1
158502_231_0_1	Inventaire, US et relations,	numérique	xls	1
158502_251_0_1	Médiation, Notice bsr,	numérique	txt	1
158502_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	1
158502_221_0_1	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain, Répertoire UE,	papier	A4	1
158502_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique au millionième	numérique	ai	1
158502_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique harmonisée	numérique	ai	1
158502_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 250000e	numérique	ai	1
158502_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 250000e	numérique	ai	1
158502_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte réglementaire 25000e	numérique	ai	1
158502_225_0_6	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte cadastrale 800e	numérique	ai	1
158502_225_0_7	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte de contexte archéologique 10000e	numérique	ai	1
158502_225_0_8	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, plan général au 300e	numérique	ai	1
158502_225_0_9	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Répertoire topographique,	numérique	ssf	1
158502_225_0_10	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Répertoire topographique,	numérique	sqlite	1
158502_224_0_1	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain,	numérique	jpeg	1
158502_224_0_2	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain,	numérique	jpeg	1
158502_224_0_3	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain,	numérique	jpeg	1
158502_224_0_4	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain,	numérique	jpeg	1
158502_224_0_5	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain,	numérique	jpeg	1
158502_224_0_6	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain,	numérique	jpeg	1
158502_224_0_7	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain,	numérique	jpeg	1
158502_224_0_8	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain,	numérique	jpeg	1
158502_222_0_1	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, schéma,	polyester	A4	1
158502_222_0_2	Terrain & Post-fouille, Relevé de terrain, log, log 4	numérique	A4	1

LEROY-LANGELIN (E.), MEURISSE-FORT (M.) - *Rollancourt (Pas-de-Calais), 4 rue du Moulin, Rapport final d'opération de diagnostic*, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2018, 41 p., 12 fig.

Résumé

La Maison Familiale Rurale de Rollancourt prévoit la construction d'un internat et de salles de classe sur la commune, rue du Moulin. Le diagnostic archéologique couvre une parcelle de 1780 m². Il a été réalisé le lundi 5 février 2018 par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, sous la responsabilité d'Emmanuelle Leroy-Langelin. Un total de quatre tranchées placent le taux d'ouverture à environ 11 %.

Cette opération a livré deux éléments de mur en moellons de calcaire et un fossé non datés.

Thésaurus

Époque contemporaine, Pas-de-Calais, minoterie.

Le Rapport final d'opération

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 41

Nombre de figures : 12